

guste, des empereurs et césars, ses successeurs, dieux tout terrestres, il est vrai, mais plus jaloux de leur qualité divine et plus dangereux à offenser que les dieux de l'Olympe. Nous comprenons encore que les Tables de bronze contenant, en lettres dorées, le discours de Claude, qu'on a appelé la charte aux Gaulois, y aient été en leur lieu convenable ; mais y introduire aussi, sur le pied d'égalité avec les dieux du lieu, les statues ou les mentions honorifiques non-seulement des prêtres, mais encore de leurs pères, de leurs oncles, de leurs femmes, de leurs filles, de leurs fils et neveux, et d'autres personnes étrangères au culte et honorées par la Compagnie, ne serait-ce pas là une promiscuité en quelque sorte profanatoire, tout au moins très-inconvenante, qu'on n'est pas admis à supposer sans de meilleures preuves que celles qui ont été produites. La place de ces pierres honorifiques était où elles ont été en effet trouvées, c'est-à-dire sur la partie du terrain du confluent, qui était le chemin pour venir de Lyon à l'autel, Que cette partie basse qui s'étendait du pied de la colline à la jonction de nos rivières ait été occupée par des jardins : que tout à l'extrémité, une presqu'île ou une des îles qui, dans les basses eaux, prolongeaient le terrain du confluent, ait été un champ de foire dont le péage fournissait peut-être, sous la désignation de quarantième des Gaules, un des plus fructueux revenus de l'Autel ; que, plus près du coteau, il y ait eu des portiques ornés d'hémicycles ; que, sous ces portiques, s'élevât une foule de statues des prêtres, de personnes de leur parenté et de leur clientèle, on doit d'autant mieux le croire que, plusieurs fois, des débris restitués par le sol en ont apporté les preuves. Mais, jusqu'à démonstration contraire, nous regarderons comme certain que là où ont été découverts les piédestaux de ces statues dont il vient d'être parlé, quelques-uns gisants depuis l'antiquité, là, précisément et par